



# **VOISINAGE**

## ***Rompre l'isolement des personnes âgées***

### ***La Charte***

- **Préambule**

L'action « VOISINAGE » est mise en place conjointement par l'ASCA (Association SocioCulturelle Abraysienne), agissant à Saint Jean de Braye, et AGIRabcd 45, dans le cadre de leurs missions. Elle a pour objectif le maintien et le développement du lien social des personnes âgées visitées à domicile.

L'action « Voisinage » est gérée par un comité de pilotage dont les deux associations citées sont membres et qui pourra être élargi à tout moment aux institutions et/ou individus partageant les objectifs du projet.

C'est dans l'échange avec les personnes visitées que réside la valeur essentielle de l'action. La visite bénévole est une activité sociale coordonnée par le comité de pilotage et basée sur un contrat passé entre le bénévole et une personne ayant sollicité une visite.

Le réseau de bénévoles est complémentaire de l'offre de services des professionnels qui interviennent à domicile (CCAS, CLIC, aides à domicile, auxiliaires de vie, infirmières...)

- **La Charte**

La charte permet de définir le rôle et les missions des différents acteurs. Le bénévole, en l'acceptant, devient membre du réseau.

*« Le bénévole est celui qui s'engage de son plein gré et d'une manière désintéressée dans une action au service de la communauté » (Extrait de la charte internationale du bénévolat)*

- **Rôle et missions des bénévoles**

L'action des bénévoles consiste à effectuer des visites de soutien au domicile des personnes ayant fait une demande auprès du réseau. Le bénévolat à domicile repose sur les principes suivants :

**L'ÉCOUTE :**

- Entendre ce qu'exprime et demande la personne visitée.
- Ne pas faire de projet à la place de la personne, être seulement dans une attitude de disponibilité et d'écoute.

**LE RESPECT :**

- Respecter la personnalité, la dignité, le bien être de l'individu, la liberté et les opinions des personnes visitées.
- Faire preuve de neutralité : Savoir respecter la parole reçue, ne pas l'interpréter.
- Ne pas se substituer aux professionnels ou à la famille.
- Savoir accepter ses impuissances et ses frustrations par rapport à une visite.

**LA RESPONSABILITÉ :**

- Être responsable de ses actes et de ses paroles face à une personne parfois vulnérable et/ou en détresse.

**LA DISCRÉTION et LA CONFIDENTIALITÉ :**

- Être présent sans envahir.
- Savoir s'effacer devant la famille ou les amis et ne pas prendre leur place.
- Savoir garder pour soi les confidences reçues et ne pas juger. Ces confidences pourront être partagées lors des rencontres entre bénévoles et référents.

**L'ENGAGEMENT :**

S'engager, autant que faire se peut, à exercer son activité de façon régulière en accord avec la personne visitée. L'action du bénévole s'inscrit dans la durée. Le bénévole peut interrompre sa collaboration à tout moment mais doit respecter un délai de prévenance raisonnable, dans la mesure du possible.

**LE TRAVAIL EN GROUPE :**

- Gérer en équipe l'organisation des visites à domicile.
- Accepter de se remettre en cause.
- Participer régulièrement aux réunions de l'équipe de bénévoles.
- Savoir passer le relais à un autre membre du groupe soit pour des raisons personnelles, soit à la demande de la personne visitée.
- Savoir transmettre les informations importantes et utiles permettant d'améliorer la qualité de la relation.

**LA FORMATION :**

Les bénévoles du réseau sont invités à participer aux formations/rencontres proposées par le comité de pilotage.

**LA TRANSMISSION DES INFORMATIONS :**

Informers les référents lorsque le bénévole constate une vulnérabilité ou un besoin de soutien de la personne visitée. Ceux-ci relayeront ces informations aux services sociaux en cas de besoin.

- **Le rôle du Comité de pilotage**

L'ASCA :

- Met en place le réseau de repérage des personnes âgées à travers ses partenaires.
- Recueille les demandes des personnes âgées formulées soit par elles-mêmes, soit par la famille, soit par le voisinage, soit par des professionnels ou des associations, suite à une sollicitation des divers services.
- Met à disposition sa ludothèque dans la limite de ses disponibilités.

AGIR abcd 45 :

- Anime le réseau de bénévoles. Il recrute les bénévoles en fonction de leurs motivations, leurs capacités et leurs disponibilités. Il prend également en compte leurs contraintes.
- Avant de présenter un bénévole à la personne âgée, AGIR réalise un entretien avec la personne âgée à visiter, identifie les besoins et repère l'ensemble des intervenants agissant auprès de cette personne à son domicile.

AGIR abcd 45 et l'ASCA

S'engagent à soutenir l'équipe de bénévoles et à organiser :

- Un groupe d'échanges qui permet aux bénévoles de partager leurs expériences et de faire part des difficultés éventuellement rencontrées.
- Des formations ciblées et définies avec les membres du réseau.
- Le relais entre le bénévole, la personne visitée, la famille et les professionnels des services administratifs du réseau des personnes lorsqu'une question se pose vis-à-vis du bien-être de la personne visitée ou du bénévole.

Tous les bénévoles adhérents à AGIR ou à l'ASCA sont assurés dans le cadre de leurs activités.